

# ACADEMIE DE SHIATSU

**Disciplines Energétiques Sportives et Culturelles**

**Le petit Pouyaud**  
**7 Chemin du Château d'eau 24750 CHAMPCEVINEL**  
**N° déclaration d'activité : 72 40 01069 40 SIRET : 794 275 156 00022**  
**Enregistrée auprès du préfet de la Région Aquitaine**

## Conditions générales de vente

Désignation :

L'organisme de formation indiqué ci-dessous :

L'Association Académie de Shiatsu Disciplines énergétiques Sportives et Culturelles. Son siège social est fixé au Le petit Pouyaud 7 Chemin du château d'eau 24750 CHAMPCEVINEL

N° SIRET : 794 275 156 00022 N° SIREN : 794 275 156 Code NAF : 9312z enregistrée auprès du préfet de la Région Aquitaine.

L'Académie de Shiatsu DESC conçoit, élabore et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

**Client** : toute personne physique ou morale qui achète une formation auprès de l'association Académie de Shiatsu DESC.

**Stagiaire**: la personne physique qui bénéficie de la formation

**Formation inter-entreprises** : Formation dont le contenu est décrit dans le catalogue réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires

**Formations intra-entreprises**: les formations conçues sur mesure par l'Académie de Shiatsu et DESC pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients sur le site du client ou dans d'autres locaux.

**CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

**OPCO** : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'Académie de Shiatsu DESC s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client. A tout moment, l'organisme de formation peut modifier les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

Date de la dernière mise à jour 26.05.2021

#### Devis et attestation :

Pour chaque action de formation, un devis est adressé par l'Académie de Shiatsu DESC au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention «Bon pour accord» doit être retourné à l'Académie de Shiatsu DESC par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal ou courriel.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre l'Académie de Shiatsu DESC, l'OPCO ou le Client.

Une attestation de présence ou fin de formation établie en conformité avec les feuilles d'émargement peut être fournie au Client, par participant à sa demande.

#### Prise en compte des inscriptions :

Pour les clients personnes morales : l'inscription n'est valide qu'à réception, d'une part, de l'acompte de 150,00€ et d'autre part, de la convention ou bon de commande valant convention de formation signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Pour les personnes physiques : L'inscription n'est validée qu'à réception d'une part du contrat de formation signé et d'autre part d'un acompte de 30% du prix de la formation. Le jour du versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétractation de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat.

Pour les formations diplômantes ou certifiante, l'inscription est en outre subordonnée à la décision d'admission prononcée par l'autorité décisionnaire.

#### Responsabilité :

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

L'académie de Shiatsu DESC ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire.

Il appartient au stagiaire/client de vérifier que son assurance personnelles et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

#### Conditions financières, règlements et modalités de paiement :

Tous les prix sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Les factures sont payables à réception ou selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit et sans mise en demeure préalable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40,00€.

En cas d'absence ou de retard de paiement l'Académie de shiatsu DESC se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à épuration du compte. L'académie de shiatsu DESC pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

L'Académie de Shiatsu aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Académie de Shiatsu DESC.

Date de la dernière mise à jour 26.05.2021

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, ou un organisme tiers : l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de la commande définitive. En cas de prise en charge partielle par un organisme collecteur ou l'OPCO, la différence sera directement facturée par l'Académie de Shiatsu DESC au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à l'Académie de Shiatsu DESC au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Académie de Shiatsu DESC se réserve la possibilité de refuser de dispenser la formation ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Le client indique explicitement sur son bulletin d'inscription sa prise en charge par son OPCO ou son organisme collecteur, en y indiquant les coordonnées complètes.

Le client s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

Dans le cas où l'organisme tiers, n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des abandons, des absences ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation qui lui est donc facturé.

Le règlement de la formation peut être effectué soit par chèque libellé à l'ordre de l'Académie de Shiatsu DESC soit par virement en précisant le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET et l'identité du client.

Refus de commande :

Dans le cas où le client passerait commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, l'Académie de Shiatsu DESC sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

Convocation et attestation de présence :

Une lettre de convocation envoyée par courriel ou voie postale, indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client, l'Académie de Shiatsu DESC ne peut être tenue responsable de la non réception de celle-ci par les destinataires, notamment en cas d'absences du stagiaire à la formation.

Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou stagiaire sur sa demande après chaque formation.

Conditions d'annulation et de report :

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite (courriel, courrier) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de la formation.

Si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation.

Si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation: les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption de la formation donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

Date de la dernière mise à jour 26.05.2021

L'Académie de Shiatsu DESC ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence: la maladie ou l'accident d'un intervenant, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Académie de Shiatsu DESC, les catastrophes naturelles, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de l'Académie de Shiatsu DESC. Le client en est informé par courriel, aucune indemnité n'est due en raison d'une annulation du fait de l'Académie de Shiatsu DESC.

En cas d'annulation définitive de la formation par l'Académie de Shiatsu DESC, il est procédé au remboursement des acomptes perçus le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'Académie de Shiatsu DESC, seul le prix de la prestation réalisée partiellement sera facturé au titre de la formation.

L'Académie de Shiatsu DESC se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

#### Propriété intellectuelle et copyright :

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'académie de Shiatsu DESC pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Académie de Shiatsu DESC. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

#### Descriptif et programme des formations :

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

#### Confidentialité et communication :

L'Académie de Shiatsu DESC, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'Académie de Shiatsu DESC au Client. L'Académie de Shiatsu DESC s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Académie de Shiatsu DESC comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise l'Académie de Shiatsu DESC à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant. Les parties s'engagent réciproquement à garder confidentiels les documents et informations les concernant, quelle que soit leur nature, qu'ils soient économiques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir eu accès au cours de l'exécution de la prestation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat. Protection et accès aux informations à caractère personnel Des données à caractère personnel sont collectées afin de

pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de service de l'Académie de Shiatsu DESC. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. L'Académie de Shiatsu DESC s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Droit applicable et juridiction compétente :

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et l'Académie de Shiatsu Disciplines énergétiques Sportives et Culturelles à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, la partie la plus diligente saisira le Tribunal compétent pour régler le litige.

Relation Clients :

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au secrétariat au 06 09 16 64 92 du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 ou transmettre un message ou courriel à [therapie-shiatsu@wanadoo.fr](mailto:therapie-shiatsu@wanadoo.fr)

Fait le

Pour le client  
(Qualité du Client)

Signature

Pour l'Organisme de Formation  
le Président Rolland BOUDET

Signature